ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fioul

Question écrite n° 3962

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'augmentation du prix du fioul domestique. L'envolée du prix de ce combustible fait exploser les factures de quelque 4 millions de foyers, principalement des habitants des communes rurales ou péri-urbaines non reliées aux réseaux de gaz naturel. Or les ménages qui achètent du fioul domestique pour se chauffer ne bénéficient d'aucune aide similaire à celle prise contre la flambée des carburants. Si, pour faire face à une hausse du coût du carburant, il existe des solutions alternatives en matière de mobilité (transports en commun, covoiturage), la réduction du chauffage dans les foyers par manque de moyens (certaines personnes ne se chauffent plus qu'une journée sur deux ou trois) a de graves conséquences sur la santé. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage d'étendre l'effort fait sur le carburant au fioul domestique.

Texte de la réponse

Quatre millions de ménages en France sont concernés par le prix à la consommation du fioul domestique. Celui-ci s'établit actuellement aux environs de 0,95 €/l en moyenne nationale, un niveau élevé mais légèrement inférieur à celui de l'hiver dernier. En outre, depuis le mois de septembre, la baisse des cotations internationales a permis un recul du prix du fioul domestique de l'ordre de 5 c€/l. Le Gouvernement reste néanmoins vigilant sur ce sujet. Dans un contexte de hausse durable des prix de l'énergie, la priorité du Gouvernement est d'aider les ménages à réduire leur consommation. Ils peuvent ainsi déjà bénéficier de plusieurs dispositifs d'amélioration de la performance énergétique de leur logement (dont certains dédiés aux ménages les plus modestes) afin de pouvoir réduire durablement leurs dépenses d'énergie. Il convient notamment de mentionner : - le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements, piloté par l'agence nationale de l'habitat. Ce programme dénommé « habiter mieux » a pour objectif d'aider financièrement des propriétaires occupants aux ressources modestes afin de réduire de manière substantielle les déperditions d'énergie de leur logement. Doté d'un budget de 1,35 Md€, il vise à aider 300 000 propriétaires occupants d'ici 2017 ; - les offres commerciales des fournisseurs de fioul domestique pour mener des actions d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le dispositif de « prime à la casse des chaudières » visant à réduire la facture de chauffage des ménages par l'installation d'une chaudière plus performante, qui avait été mis en place en 2011 avec le concours de l'État et financé par les fournisseurs d'énergie, a été reconduit à compter du 1er juillet 2012. A cette occasion, le montant des différentes primes accordées a été revu à la hausse et le dispositif a été élargi aux chaudières et appareils indépendants au bois ; - les incitations fiscales et les aides financières (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable). Aussi, l'enjeu pour le Gouvernement est de réduire durablement la dépendance de notre pays aux énergies fossiles en favorisant un modèle de développement sobre et efficace au plan énergétique. Ces questions seront au coeur du débat national sur la transition énergétique que le Gouvernement vient de lancer et dont les recommandations ont vocation à préparer le futur projet de loi de programmation sur la transition énergétique.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE3962

Auteur : M. Claude Sturni
Circonscription : Bas-Rhin (9e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3962
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 septembre 2012, page 4959
Réponse publiée au JO le : 15 janvier 2013, page 483